

# Nous sommes là pour vous aider

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SÉFM) est responsable de l'évaluation et de la classification de plus de cinq millions de propriétés en Ontario, conformément à la *Loi sur l'évaluation foncière* et aux règlements connexes déterminés par le gouvernement de l'Ontario. Tous les quatre ans, nous effectuons une mise à jour provinciale de l'évaluation foncière et nous envoyons par la poste un avis d'évaluation foncière à tous les propriétaires de l'Ontario.



Votre propriété.  
Notre évaluation.  
Pour mieux la comprendre.

- ◆ Renseignez-vous sur la manière dont votre propriété a été évaluée et consultez les renseignements qui figurent dans nos dossiers
- ◆ Obtenez de plus amples renseignements sur les tendances du marché dans votre quartier
- ◆ Comparez votre propriété à des propriétés similaires dans votre voisinage
- ◆ Si vous êtes en désaccord avec votre évaluation foncière, vous pouvez présenter une demande de réexamen
- ◆ Vos renseignements d'ouverture de session figurent sur votre avis d'évaluation foncière

## Vous avez encore des questions?

Consultez le [mpac.ca](http://mpac.ca) ou le [aboutmyproperty.ca](http://aboutmyproperty.ca)

Composez le 1 866 296-MPAC (6722)  
ATS 1 877 889-MPAC (6722)

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez informer nos représentants de ce que nous pouvons faire pour mieux y répondre.



SOCIÉTÉ  
D'ÉVALUATION  
FONCIÈRE DES  
MUNICIPALITÉS

Votre condo.  
Notre évaluation.  
En apprendre davantage.



SOCIÉTÉ  
D'ÉVALUATION  
FONCIÈRE DES  
MUNICIPALITÉS

# Vous aider à mesurer la valeur de votre condo

**1** Tous les quatre ans, la SÉFM évalue la valeur de votre propriété. En 2016, la SÉFM actualisera la valeur évaluée de chaque propriété de l'Ontario. Toutes les propriétés ont une date d'évaluation du 1<sup>er</sup> janvier 2016, comme déterminée par la loi.

**2** Nos évaluateurs sont des experts chevronnés du domaine de l'évaluation qui se fondent sur les normes et les pratiques exemplaires du secteur. Nous examinons les ventes et nous comparons votre propriété à des propriétés similaires qui ont été vendues dans votre bâtiment ou votre quartier.

**3** Nous étudions surtout ces cinq facteurs, qui comptent pour 85 % de la valeur de votre propriété :



Emplacement



Surface habitable



Âge de la propriété



Casier



Stationnement

**4** Nous examinons les documents relatifs au titre foncier et les permis de construction, et nous effectuons souvent des inspections sur place des propriétés afin de nous assurer d'avoir les renseignements les plus à jour et les plus exacts sur votre propriété.

**5** La SÉFM fournit les renseignements relatifs à l'évaluation de votre propriété à votre municipalité ou votre autorité taxatrice locale.

**6** Renseignez-vous sur votre évaluation, la relation entre l'évaluation foncière et l'impôt foncier et plus encore à [aboutmyproperty.ca](http://aboutmyproperty.ca).

Les mises à jour des évaluations de la valeur des propriétés à l'échelle de la province de la SÉFM ont dépassé les normes internationales en matière d'exactitude. Saviez-vous que l'évaluation et les données de la SÉFM sont également utilisées par les banques, les compagnies d'assurance et le secteur de l'immobilier?

